

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 6 (1921)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.): A. MOUNOUD, pasteur, Palézieux.

PROCÈS-VERBAL

de la XVIII^{me} assemblée générale de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Lundi 25 avril 1921, à 10 h. $\frac{1}{2}$, Hôtel « Roten Turm » à Baden.

L'assemblée est ouverte à 10 h. $\frac{1}{2}$ par les souhaits de bienvenue du président de l'Union M. le syndic Liner, d'Andwil. Le nombre extraordinairement élevé des Caisses représentées dit-il est la preuve évidente de l'intérêt apporté non seulement aux sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance de ce jour, mais à l'ensemble de l'organisation aux destinées de laquelle nous avons à veiller. Malgré la faculté donnée aux Caisses de se faire représenter par l'intermédiaire des groupes cantonaux, un nombre inattendu d'entre elles ont envoyé leurs propres délégués. M. Liner exprime le désir que l'assemblée de ce jour siège sous le signe de la paix et de la concorde, donnant ainsi l'image de l'ensemble du travail qui s'accomplit actuellement dans nos Caisses pour le plus grand bien tant de l'Union elle-même que des sections qui lui sont affiliées.

2. Nomination du Bureau de l'assemblée.

Sont élus:

Président: *J. Liner*, président de l'Union;

Secrétaire: *Stutz*, Günsingen, membre du Conseil de surveillance de l'Union;

Scrutateurs: *Siviger*, Simon, Erlinsbach;

Brügger, Wünnewil;

Eisenring, Niederhelfenschwil;

Dutoit, Corsier sur Vevey;

Spiess, Waldkirch.

Traducteur: *Heuberger*, secrétaire de l'Union.

La liste de présences accuse 184 délégués représentant 177 Caisses avec 412 voix. La présence de quelques invités élève le nombre des participants à environ 200 personnes.

3. Rapport du Conseil de Surveillance.

Le président de ce Conseil, M. le Chanoine *Schwaller*, pendant environ une demie heure apporte les explications les plus intéressantes sur l'exercice 1920. Détaillant les différents postes du compte annuel et du bilan, dont MM. les délégués ont un exemplaire imprimé sous les yeux, il les compare avec ceux de l'exercice précédent et y rattache des prévisions d'avenir. Il fait ressortir

entre autres que le nombre des Caisses débitrices auprès de la Caisse centrale, par suite de la pénurie persistante d'argent, s'est élevé de 66, en 1919, à 129 à la fin de l'année 1920. Sur le poste « valeurs en portefeuille » il a été amorti fr. 46,090.30, comme moins-value pour les cours. Le montant en a été également réduit par des réalisations opportunes, permettant d'accorder des crédits plus élevés aux Caisses de par les capitaux ainsi recouvrés et redevenus liquides. Grâce au développement naturel des choses la Caisse centrale tend à devenir la chambre de compensation exclusive des Caisses affiliées. Au nombre des titres que possède l'Union ne se trouvent que des obligations indigènes de tout premier rang.

Le Conseil de surveillance a fait la révision de la Caisse centrale, trouvé tout dans l'ordre le plus parfait et d'accord avec le rapport de la Société fiduciaire de Zug qui a également soumis la Caisse de l'Union à un contrôle sérieux en conclut que les organes administratifs méritent entière confiance. Le rapporteur exprime la profonde reconnaissance du Conseil à MM. *Stadelmann*, gérant et *Heuberger*, secrétaire de l'Union, pour leur activité prudente, animée du véritable esprit de Raiffeisen, ainsi qu'à tout le personnel de l'Union pour le zèle mis à l'accomplissement de sa tâche. Par la retraite de Mlle *Emma Stadelmann*, l'Union perd sa fidèle caissière dès 1912. A elle également doit aller l'expression d'une reconnaissance bien méritée.

Le rapport de la Société fiduciaire s'exprime comme suit au sujet de la révision faite par ses soins.

1. «Le compte annuel et le bilan au 31 décembre 1920 concordent exactement avec les livres que nous avons examinés et trouvés correctement et exactement tenus.

2. Résumant les développements contenus dans notre rapport spécial du 15 mars 1921, nous avons pu nous convaincre de l'exactitude des postes du bilan. En commun avec une délégation du Conseil de surveillance nous avons procédé à des sondages au sujet desquels nous nous référons au rapport de ce Conseil.

3. Comme les précédentes années, les efforts de la gérance de la Caisse centrale de l'Union afin de maintenir sans cesse les moyens liquides pour les besoins courants des Caisses affiliées sont particulièrement dignes d'éloges. La Caisse de l'Union est en mesure de satisfaire aux demandes qui peuvent lui être adressées.

En considération des compétences professionnelles des

organes directeurs et administratifs de la Caisse de l'Union, de la sûreté de ses placements ainsi que des garanties offertes, la confiance accordée à l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel se légitime à tous les points de vue».

Se basant sur ce rapport le Conseil de surveillance présente les propositions suivantes :

1. Approbation du compte annuel et du bilan de l'exercice 1920, avec décharge de sa gestion à l'administration, à laquelle est adressé l'expression de la plus vive reconnaissance.

2. Attribution de l'intérêt maximum statuaire de 5 % pour 1920 aux parts sociales et répartition du bénéfice net conforme aux propositions de l'administration.

Le rapporteur jette ensuite un coup d'œil sur l'activité de l'Union comme organe de révision des Caisses. Quelques exemples montrent qu'à côté de Caisses judicieusement administrées, il s'en trouve aussi qui laissent à désirer aux points-de-vue du zèle, du travail et de l'amour pour la cause et qui ont grand besoin d'être révisées. Un plus grand nombre de Caisses ont eu recours au crédit de la Caisse centrale et parfois au delà de ce qui aurait été normal. On devrait travailler davantage avec ses propres moyens et la Caisse de l'Union n'est pas une source inépuisable. Les Caisses consacrent aussi trop d'argent en hypothèques et rendent ainsi plus étroites leurs possibilités pour le petit crédit d'exploitation. Une bonne administration doit viser à observer strictement les cinq principes fondamentaux de notre système et s'en tenir exactement aux statuts que chaque membre des Conseils devrait lire attentivement au moins une fois par année. Se garder de la confiance aveugle : même dans les Caisses les mieux administrées les révisions ne doivent pas être oubliées.

En 1920, 120 Caisses ont été révisées par les contrôleurs de l'Union ; à 45 d'entre elles il a été porté aide pour la clôture de leurs comptes.

On doit se réjouir de la fondation de nouvelles Caisses ; leur nombre est actuellement de 294.

Ces beaux progrès sont une preuve que l'idée Raiffeiseniste pousse toujours plus loin ses racines et que notre organisation devient de plus en plus un arbre puissant, pour le plus grand bien de nos campagnes.

Ce rapport écouté dans le plus profond silence, vaut à son auteur de très vifs remerciements de la part de la présidence. Les conclusions en sont admises à l'unanimité ; les comptes annuels et le bilan de 1920 sont adoptés ainsi que la répartition du bénéfice net.

4. Achat de l'immeuble. Au nom du Comité de direction et du Conseil de surveillance, M. le député *Scherrer* rapporte de façon approfondie sur cet objet. Manque de place, contrats de location ne nous donnant pas suffisamment de sécurité, prix élevés des loyers, tous ces motifs firent surgir la pensée de mettre fin à la situation peu satisfaisante et de profiter d'une occasion favorable qui pourrait se présenter pour acquérir une maison en propre. Des offres fortuites qui nous furent faites par la Banque de St-Gall de reprendre l'immeuble devenu libre par son installation dans le nouvel hôtel qu'elle s'est fait

construire, nous amenèrent à étudier sérieusement cette question. Les négociations engagées nous ont conduit à conclusion que l'achat de l'immeuble proposé pouvant se faire, à des conditions avantageuses, pour le prix de 181,000 francs, que les Comités de direction et le Conseil de surveillance unanimes vous demandent de ratifier. L'Union sera ainsi en possession d'un bâtiment déjà approprié à l'usage que nous devons en faire, nous évitant aussi les frais de déménagements renouvelés. Dans l'intérêt de l'Union et pour sa considération l'affaire est à recommander.

Dans la discussion qui suit, M. le syndic *Oeggerle*, au nom du groupe soleurois émet quelques observations : Nous nous trouvons aujourd'hui dit-il, devant le fait accompli ; nous ne sommes plus libres et nous devons acheter. Le groupe Soleurois est en principe d'accord avec l'achat, à condition que cela ne préjuge en rien la question du siège futur de l'Union.

M. le président *Liner* répond que nous ne sommes pas liés ; l'assemblée générale peut accepter ou rejeter. Les Comités, uniquement préoccupés de leurs responsabilités, présentent un projet qui leur paraît répondre aux nécessités actuelles et ce n'est qu'après mûre réflexion qu'ils proposent l'achat de l'immeuble que nous a offert la Banque de St-Gall.

La discussion est close sur cet objet et à une grande majorité l'assemblée se range aux propositions des Comités. La maison sise Obrerer Graben 6 à St-Gall devient donc propriété de l'Union pour le prix de 181,000 fr.

5. M. le président du Conseil de surveillance, *Schaubler*, rapporte sur le projet de règlement des relations d'affaires entre la Caisse centrale et les Caisses affiliées. Après quelques mots d'introduction il est passé à la lecture des articles du projet, lequel est adopté après une courte discussion, dans la forme proposée.

6. Nomination de trois membres de Comité de direction. M. *Liner*, président, expose qu'il peut paraître étrange que trois membres prennent leur retraite au même moment, mais que la cause en est due uniquement aux circonstances. La meilleure entente a toujours régné entre les membres du Comité de direction : M. le pasteur Mounoud nous fut un fidèle et cher collègue ; en M. le Directeur Figi nous perdons un professionnel des choses de la banque, animé du véritable esprit Raiffeiseniste ; M. Jeker, député, le troisième démissionnaire, fut également un bon collègue auquel la prospérité de l'Union tint constamment à cœur. A tous les trois nous exprimons notre cordiale reconnaissance pour leur activité au sein de l'Union. L'assemblée se lève en l'honneur des démissionnaires.

La présidence annonce qu'il a été délibéré, au sein du Comité de direction et du Conseil de surveillance sur le remplacement des membres sortants et qu'il a été décidé de faire des présentations qui ne portent cependant aucun préjudice aux compétences de l'assemblée. Comme successeur de M. le pasteur Mounoud, représentant des Caisses vaudoises, le groupe des Caisses de ce canton présente M. le Caissier Aug. *Golay*, à Molondin. Le groupe Soleurois à son tour a désigné M. *Nuss-*

baumer, actuellement membre du Conseil de surveillance comme son candidat à la place laissée vacante par M. Jeker et les Fribourgeois désirent voir M. le Conseiller national *Boschung* succéder à M. Figi. La discussion étant ouverte, M. le Curé *Schmutz*, président du groupe des Caisses Raiffeisen des districts de la Singine recommande chaleureusement la candidature *Boschung*.

M. le doyen *Werlen*, de Louèche, réclame en faveur du Valais une représentation au sein des pouvoirs de l'Union, faisant remarquer que ce canton compte aujourd'hui 38 Caisses, mais se contenterait éventuellement d'un siège au Conseil de surveillance.

M. *Liner* explique que M. Nussbaumer passant au Comité de direction une place demeure libre au Conseil de Conseil de surveillance et que celle-ci peut être laissée au Canton du Valais.

M. le Directeur *Walter* expose que le groupe Soleurois avait décidé de présenter M. Oeggerle à la place de M. Nussbaumer au Conseil de surveillance, mais en présence du vœu légitime des Caisses valaisannes, Soleure retire la candidature Oeggerle.

La discussion étant close, il est décidé de passer au vote au scrutin ouvert; sont donc élus, conformément aux propositions émises: MM. Aug. *Golay*, Molondin (Vaud); *Boschung*, Conseiller national, Uberstorf (Fribourg). *Nusbaumer*, député, Hofstetten, (Soleure). En remplacement de M. Nusbaumer comme membre du Conseil de surveillance est élu M. Ad. *Puippe*, pharmacien à Monthey (Valais).

- 7. Rapportant sur la proposition de la Caisse d'Ettingen visant à la révision des statuts normaux pour permettre aux Caisses d'attribuer une part des bénéfices annuels à des institutions de prévoyance sociale, M. *Heuberger*, secrétaire de l'Union, rend hommage aux mobiles qui ont inspiré cette proposition, mais attire l'attention sur les conséquences qu'entraînerait une telle révision des statuts, ébranlant les bases de notre maison commune. Pour des raisons de principe, également, cette proposition ne peut pas être recommandée.

M. *Liner*, président, annonce que les deux Comités proposent aussi de rejeter la proposition d'Ettingen et de conserver les statuts normaux, éprouvés par l'usage, dans leur forme actuelle.

M. le Curé *Scheffold*, tout en se déclarant partisan des œuvres d'entraide sociale auxquelles les Caisses de crédit pourraient prêter un concours plus actif ne s'oppose pas à la proposition du rejet. Il estime cependant qu'à ce point-de-vue nous sommes en retard en Suisse. La décision que prendra l'assemblée ne doit pas être interprétée comme une défense d'entrer dans une voie que le Comité de direction lui-même a indiquée aux Caisses lors des sinistres de Mümliswil et d'Héremence.

M. *Liner* répond que rien n'empêche les Caisses d'attribuer de modestes subventions à de telles œuvres, mais qu'il est du devoir du Comité de mettre en garde les Caisses qui risqueraient de s'engager sur une pente dangereuse et de veiller jalousement à l'observation des statuts.

On entend encore MM. *Pfiffner** (Mels) pour le rejet

et *Brodman*, président de la Caisse d'Ettingen qui défend son projet et voudrait apporter plus de cœur et plus d'amour dans nos statuts. Au vote, la proposition est rejetée par la majorité.

La discussion générale étant ouverte, M. *Golay*, (Molondin), remercie l'assemblée de sa nomination; rappelle l'activité désintéressée des membres sortants du Comité de direction et propose qu'une adresse de remerciements leur soit adressée, ce qui est admis.

Au nom du groupe Soleurois, M. *Walter*, directeur, désire que le nom de Raiffeisen soit conservé dans les désignations officielles de l'Union, indiquant le programme et l'idéal auquel nos Caisses veulent rester fidèles.

Personne ne demandant plus la parole, le Président clôt à une heure après-midi la XVIII^{me} assemblée générale de l'Union Suisse, en remerciant les assistants et en leur adressant ses vœux pour un heureux retour dans leurs foyers.

Le Secrétaire: STUTZ.

(Pour traduction conforme: La Rédaction.)

RAPPORT

du Président de l'Union à l'assemblée générale sur l'exercice 1920.

(Suite et fin).

Au début de l'année 1920, 250 Caisses étaient affiliées à notre faisceau; à la fin de l'exercice le nombre atteignait 271; à ce jour (fin avril 1921) il est de 294. Si le nombre des Caisses s'est accru, leur activité, dans l'ensemble du faisceau, est allée en augmentant. La Caisse centrale accuse un mouvement d'affaires de 183 millions, pour un capital de dépôts de plus de 12 millions. Le résultat financier de l'exercice 1920 de notre établissement central est satisfaisant. Après avoir amorti de 42,090 fr. 80 la valeur au bilan des titres que nous avons en portefeuille, nous pouvons payer un intérêt de 5 o/o aux parts sociales versées, attribuer 6000 francs aux réserves et porter 1,280 fr. 41 à compte nouveau.

Le total des dépôts, auprès des Caisses locales dépasse 100 millions au 31 décembre 1920. Les réserves atteignent presque 2 millions.

Si les chiffres que nous indiquons ci-dessus paraissent modestes en comparaison de ceux des grandes banques, l'ensemble de notre organisation accuse un mouvement d'affaires équivalant à celui d'une banque cantonale de moyenne importance. Le nombre des opérations est par contre incomparablement plus fort, puisqu'il s'agit souvent de montants des plus minimes.

Chaque Caisse de crédit, et toutes ensemble comme Union Suisse, travaillent en faveur des classes populaires les plus modestes, de la classe moyenne composée d'agriculteurs, de petits artisans et d'ouvriers. L'épizootie qui s'est répandue au cours de l'année sur une grande partie de la Suisse a agi d'une façon déprimante sur l'activité de nos Caisses comme sur toute la vie économique

de la population agricole. Veuille la Providence nous épargner le retour d'une telle calamité. Une température exceptionnellement favorable a particulièrement allégé nos inquiétudes.

Le plus gros souci qui nous obsède à cette heure est celui du chômage qui va se prolongeant indéfiniment. Il est du devoir de tous ceux qui en ont les moyens de ne négliger aucune occasion de fournir du travail au peuple Suisse, et pour ce de protéger avant tout l'industrie nationale. Ce n'est qu'en nous abstenant de propos de libéré des produits étrangers que nous pouvons porter secours à nos propres concitoyens et préserver de la disette aussi bien l'Etat et les communes que de nombreuses familles privées de leur gagne-pain. Aujourd'hui plus que jamais le mot d'ordre a sa valeur : « Avant tout servons la patrie ; c'est là que sont les racines les plus vigoureuses de notre force ».

Comme nos Caisses individuellement se sont donné pour tâche d'encourager l'épargne, de contribuer au bien être des familles et des communautés, l'Union dans son ensemble réalisera son but en mettant ses moyens financiers exclusivement au service de l'économie nationale. Ce n'est qu'en restant fidèlement attaché à cet idéal, dans toute sa simplicité, que la semence disposée en 1900, il y a donc 20 ans, par M. le Curé Traher, dans le paisible village de Bichelsee, en un terrain fertile, se multipliera et que les associations de crédit rurales deviendront le solide point d'appui du pays.

Nous considérons la lutte contre les taux usuraires comme un facteur essentiel du bien-être général ; c'est pour cette raison que nos Caisses de crédit n'exigent pas des intérêts aussi élevés qu'il ne serait nécessaire pour leur bonne marche et leur consolidation financière. Réagir énergiquement contre le renchérissement général de l'argent est une mesure de prévoyance sociale dont profitent les cercles populaires les plus étendus. Des taux exagérés contribuent au renchérissement de la vie, accumulent la richesse dans les mains de quelques-uns et jettent des multitudes dans l'indigence et dans le dénuement. Si nous nous rappelons qu'au XIII^{me} siècle déjà, il fallait payer jusqu'au 200 ct. plus pour cent d'intérêt et que depuis lors l'Eglise s'éleva vigoureusement contre des taux pareils, que les gouvernements durent prendre des mesures à l'égard des pratiques usuraires, nous aurons des raisons suffisantes de lutter pour notre part, et de toutes nos forces en faveur de taux raisonnables.

A tous ceux qui travaillent avec nous au service de l'œuvre d'utilité publique que poursuivent nos Caisses de crédit rural nous adressons nos sincères remerciements. Qu'ils veuillent bien continuer leur collaboration afin que nos institutions se développent toujours plus dans notre chère patrie suisse.

J. LINER.

(Pour traduction conforme : La Rédaction).

Difficultés du début.

Maintenant que le mouvement de diffusion de nos Caisses de crédit mutuel est en bonne voie, que les obstacles imputés à l'inertie, à un prétendu manque d'initiative, à un atavisme centralisateur ont disparu, nous nous trouvons, passant de la théorie à la pratique, aux prises avec les difficultés inhérentes au fonctionnement de nos associations.

Ces difficultés ont leur cause première dans la modicité des ressources dont disposent les Caisses rurales à leur début. Les organes directeurs regrettent sans cesse de ne pouvoir donner satisfaction, comme ils le voudraient, à toutes les demandes justifiées qui leur sont présentées ; et ce regret s'avive à la pensée que les bénéfices du premier exercice ne suffiront peut-être pas à couvrir les frais d'établissement.

On ne peut nier que ces obstacles existent.

Les désirs que nous venons d'exprimer sont non seulement légitimes, mais constituent un puissant levier d'activité. Il importe donc d'examiner attentivement les difficultés auxquelles se buttent, à leur début dans la carrière, les fondateurs d'une Caisse Raiffeisen et de voir de quelle façon elles peuvent être surmontées.

Prenons un exemple : que se passe-t-il le lendemain de la constitution d'une Caisse nouvelle ? Débutant avec quelques centaines de francs, montant des parts d'affaires versées, elle se trouve à l'ouverture de ses guichets en présence de plusieurs demandes d'avances. La situation des organes administratifs n'est pas enviable à ce moment. Où puiseront-ils les fonds nécessaires à ces premières opérations ? Comment légitimeront-ils les espoirs que la Caisse a fait naître ? Nous avons dit souvent que les mutualités de crédit ne doivent pas seulement être composées de personnes ayant besoin de crédit ; mais que leurs fondateurs ont à se préoccuper d'allier à ces éléments que nous appelons actifs, d'autres éléments qui fourniront des capitaux pour alimenter l'activité des premiers.

Le noyau primitif de la clientèle se compose de modestes travailleurs, qui apportent leurs trésors de probité, d'activité et d'intelligence, et se proposent de se constituer une épargne par la souscription d'une part d'affaire. Mais cela ne saurait suffire.

(A suivre).